

## **ACTUALITE SOCIALE**

19 novembre 2019

Me Laurence VERDIER

### **Public :**

Experts comptables et collaborateurs

### **Prérequis :**

Connaissances de base en droit social

### **Objectif :**

Permettre aux participants de comprendre et d'appréhender toutes les nouvelles règles issues des dernières lois, décrets et circulaires ainsi que des arrêts de la Cour de Cassation afin de leur permettre de les mettre en application au sein de l'entreprise.

### **Contenu de la formation :**

#### **1ère Partie : Actualité législative et réglementaire**

La Loi Pacte du 22 mai 2019 et ses décrets

##### I – Simplification des seuils sociaux

1. Un mécanisme unifié de décompte des effectifs
2. Un recentrage des seuils sur 3 niveaux
3. L'instauration d'un mécanisme d'atténuation des effets de seuil
4. Entrée en vigueur et dispositions transitoires

##### II – Mesures pour développer l'épargne salariale

1. Dispositions communes
2. Participation
3. Intéressement
4. Plans d'épargne salariale
5. Attribution gratuite d'actions

##### III – Mesures concernant le conjoint du travailleur indépendant

Autres mesures Législatives

1. Bonus/Malus sur les cotisations chômage : le gouvernement cible sept secteurs d'activité
2. Loi Avenir Professionnel : les correctifs apportés par l'ordonnance « balai » du 21 août
3. CPF des salariés handicapés : une majoration de 300 euros par an
4. Rémunération des apprentis : le Ministère du Travail apporte des précisions
5. Réforme des plans d'épargne retraite : le décret est au JO

#### **2ème Partie : Actualité jurisprudentielle**

1. Le contrat de travail
2. Rupture du contrat de travail et droit disciplinaire
3. Rupture conventionnelle
4. Inaptitude
5. Rémunération
6. Durée du travail
7. Santé – Sécurité
8. Cotisations sociales
9. Relations collectives

**Moyens pédagogiques et techniques :**

Support pédagogique envoyé par mail avant le jour de la formation.

Quiz et corrigé

**Modalités de suivi de la formation :**

Formation en présentiel.

Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.

Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

**Modalité d'organisation :**

- **Lieu** : hôtel IBIS, 5-7 avenue Georges Pompidou à Gap
- **Durée** : 7h
- **Horaire** : 09h-18h
- **Groupe** : 30 personnes